



Le SNES vous aide

Tous les ans, en juillet-août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et académique :

- d'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées ;
 - ensuite, cela contraint l'administration à la transparence ;
 - enfin, ils permettent de prendre en compte des situations individuelles dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ».
- Notre intervention est d'autant plus efficace que nous disposons d'informations précises vous concernant. C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir **la fiche syndicale** que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusive (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site www.edm.snes.edu).

Par ailleurs, le SNES est à votre service durant tout l'été au siège national et généralement dès la dernière semaine d'août dans les sections académiques.

Ces deux publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles seront disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES à la rentrée prochaine.



Quels métiers pour demain ?

Vous vous préparez à entrer dans un métier exigeant, passionnant, mais en grand danger. Les conclusions de la commission Pochard sont maintenant connues : plutôt que de chercher les solutions à une nécessaire revalorisation du métier, celle-ci s'est attachée à proposer son démantèlement. Par là, c'est toute la conception d'un service public d'éducation unifié qui est remis en cause.

Pourtant, l'avenir des jeunes nécessite un projet d'école ambitieux, permettant de lutter contre l'échec scolaire et d'élever le niveau général des qualifications, pour atteindre – enfin – les 80 % d'une classe d'âge au niveau bac, ou les 50 % de diplômés à bac + 3.

Loin de cet objectif, les 8 600 postes ouverts aux concours externes ne pourront qu'aggraver les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Moins d'enseignants, de CPE, de CO-Psy, c'est tout simplement moins d'options, moins de dédoublement, moins d'éducation, bref, moins d'école et de service public.

Investir dans l'école est l'une des conditions du développement économique et culturel d'un pays : tous les rapports internationaux le mentionnent. Or, nos gouvernements successifs, depuis plusieurs années, n'accordent leur priorité qu'à la réalisation d'économies et la mise en place d'un système éducatif au rabais.

Ce n'est pas la conception du SNES qui revendique :
 – de porter à 19 000 le nombre de postes aux concours externes ;
 – un plan pluriannuel de recrutement ;
 – la mise en place de véritables prérecrutements afin de développer le vivier de candidats. ■

Emmanuel Mercier, secrétaire national
Alain Billate, Claire Dumont, Jean-Paul Gaëtan,
Sandra Matos, Francis Valenti, responsables nationaux

SOMMAIRE

- 2-3. Votre affectation en stage
 Votre traitement, votre formation
4. Postes 2008

Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste à temps plein. Avec peu ou pas d'expérience de l'enseignement ou de l'éducation, vous avez vocation, pour la plupart, à suivre un stage « en formation », en seconde année d'IUFM (y compris les lauréats de l'agrégation). Le ministère publiera généralement, en mars-avril, au Bulletin officiel, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours (www.education.gouv.fr rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site Internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).

DEUX TEMPS

Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles l'IUFM assure la formation pour votre discipline, sur le site Internet du ministère (www.education.gouv.fr rubrique SIAL).

Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons.

Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins des académies, la carte des formations et les capacités d'accueil des IUFM. Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e) « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque IUFM, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2007. Ces données sont indicatives et néanmoins utiles pour vous aider à formuler vos vœux (voir également sur notre site <http://www.edm.snes.edu>).

Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (fin août).

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration affecte les stagiaires sans consulter de groupe de travail académique et/ou sans donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

- Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité et effectuer le service national en tant que volontaire.
- Vous pouvez solliciter un report pour :
 - entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;
 - effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;
 - terminer la scolarité à l'ENS ;
 - préparer l'agrégation (à condition d'être titulaire d'une maîtrise/master I et lauréat des concours externes, une année non renouvelable). Le report est accordé après « appréciation par l'administration des besoins de recrutement dans la discipline ». Vous devez obligatoirement formuler des vœux d'affectation en IUFM au cas où le report vous serait refusé par le ministère.
- D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :
 - dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'Inspection générale : réservé aux lauréats de l'agrégation, avec un service à temps complet ;
 - dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 40 à 4 points selon le décile, 0 point pour les lauréats sur liste complémentaire). À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

- du concours obtenu (40 points pour les lauréats de l'agrégation) non cumulable avec la bonification IUFM ;
- de la situation familiale (60 points pour rapprochement de conjoint, 50 points par enfant...)
- de la situation administrative au

moment du concours (40 points pour les élèves d'IUFM qui demandent leur académie en premier vœu).

En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours.

L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère. Veillez en particulier à préciser si vous êtes « élève IUFM » (et non « étudiant »), si vous êtes marié(e), ou « pacsé(e) ». Sans cela vous n'obtiendrez pas la bonification correspondante.

Les non-titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification (100 points) sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2007-2008 à temps complet ou à temps partiel (au moins 50 % d'un équivalent temps plein).

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires).

Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

N.B. : la date de prise en compte des situations familiales est fixée au 1^{er} juillet 2008. Attention : l'administration demande aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.

RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles.

Modifiée ou pas, votre affectation est impérative. Vous êtes alors convoqué(e) à la rentrée administrative de l'IUFM (généralement le 1^{er} septembre) et vous devez participer à la prérentrée dans votre établissement. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

VOTRE TRAITEMENT

Premiers indices de rémunération des certifiés et CPE (traitement en vigueur depuis le 1/02/2007).

- Premier échelon, indice 349 :
1 320 € net pendant trois mois.
- Deuxième échelon, indice 376 :
1 423 € net pendant neuf mois.
- Troisième échelon, indice 395 :
1 494 € net pendant 12 mois.
- Quatrième échelon, indice 416 :
1 574 € net pendant 12 mois.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/9/2008. Sont pris en compte, en totalité ou partiellement : les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger, les années accomplies en qualité de cadre (cinq ans minimum exigés) pour les stagiaires CAPET... L'effort financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

Indemnités

Les enseignants stagiaires perçoivent un tiers de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves versée mensuellement), soit 391 €. À la place, les documentalistes et CPE stagiaires perçoivent quant à eux des indemnités liées à leur fonction (respectivement et pour l'année : 190 € et 360 €).

VOTRE FORMATION

Elle est définie par le cahier des charges de la formation en IUFM – paru au BO n° 1 du 4 janvier 2007.

Le stage en responsabilité est défini annuellement soit 288 heures pour les enseignants, 360 heures pour les stagiaires d'EPS. La semaine théorique est de 8 heures,

Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2008 et une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Courriel :

Concours : Discipline :

Situation actuelle : Élève IUFM Étudiant(e) MI-SE Aide-éducateur
Contractuel Vacataire Assistant d'éducation
Autre :

À retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

l'année scolaire comptant 36 semaines. La formation à l'IUFM est réduite. Elle est de 220 heures soit une journée sur 36 semaines.

La formation est organisée autour de dix compétences qui doivent être maîtrisées durant cette année de stage. Vous trouverez le détail dans l'arrêté cité ci-dessus. La maîtrise de ces compétences sera consignée dans un livret de compétences. C'est sur cette base complétée par un entretien que le jury académique se prononcera sur votre titularisation.

Par ailleurs, la formation complémentaire de quatre semaines qui vous sera dispensée en première année de titulaire sera fonction de ce livret.

NOTRE POSITION

Alors que les IUFM sont ou vont être intégrés à l'Université, le gouvernement privilégie la formation sur le terrain en réduisant fortement la réflexion sur la

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13.

Nos coordonnées :

www.snes.edu/memos/adresses

pratique de notre métier. D'enseignant-concepteur de nos pratiques, nous devrions devenir des applicateurs de directives ministérielles et apprendre le métier par imitation de nos pairs expérimentés.



ADAPT Editions

VIENT DE PARAÎTRE

Un ouvrage d'actualité puisque la glaciologie a fait considérablement progresser la connaissance des cycles climatiques, nous permettant d'évaluer l'ampleur du réchauffement de la planète.



Histoire de la glaciologie

Préfaces d'Isabelle Autissier et d'Erik Orsenna

Frédérique Rémy retrace la lente progression de la connaissance de la glace et des glaciers, de l'Antiquité mais surtout du XVIII^e siècle jusqu'aux récentes révélations des carottages sur le climat de la planète.

Cet ouvrage, écrit dans une langue claire et simple, est accessible à tout public, même non scientifique.

Isabelle Autissier et Erik Orsenna qui ont navigué dans les terres australes rendent hommage, dans leurs préfaces, à l'auteur qui leur « a ouvert l'univers de la glace ».

• Frédérique Rémy, coédition Adapt-Vuibert, novembre 2007, 19 euros.

Adapt un service du SNES : des publications d'actualité

Pensez à vos commandes dès maintenant, soit par la poste (bon de commande joint) soit directement sur le site Adapt, le port est gratuit.



Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?

L'auteur traite des maladies émergentes virales, survenues ces dernières décennies : sida, hépatite C, fièvres hémorragiques Ebola et Marburg, SRAS, H5N1. Certes, l'humanité a connu les pestes, la fièvre jaune et autres épidémies mais l'explosion démographique, la multiplication des échanges et la destruction des écosystèmes accélère de façon très préoccupante le phénomène et rend la réaction plus difficile. Ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu.

Claude Chastel, préface du Professeur François Denis de l'Académie de médecine, novembre 2006, Adapt/Vuibert, 316 pages, 30 euros.



Epidémiologie

Pour une éducation raisonnée à l'incertitude

Cette réflexion collective relie histoire, concepts et démarches de l'épidémiologie aux enjeux, éthiques, sociaux, de santé ou de formation avec applications pédagogiques, et donne des pistes pour un travail dans plusieurs disciplines. Premier ouvrage d'une nouvelle collection utile pour les enseignants : « Vie, santé, évolution ».

Groupe d'études Evolution des SVT et enjeux de formation (ENS de Cachan - INRP), M. Coquidé, S. Tirard, J.-M. Lange, dir., octobre 2006, Adapt/Vuibert, 18 euros.

BON DE COMMANDE (port gratuit)

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à ADAPT Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisée).
Tél. : 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15

CAPES EXTERNE	Postes 2008	SESSION 2007						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Philosophie	26	30	1461	1021	34,0	93	30	2,9
Lettres classiques	150	170	605	510	3,0	392	170	33,3
Lettres modernes	750	980	4 788	3 494	3,6	2 184	980	28,0
Histoire & géographie	604	730	6 980	5 132	7,0	1 585	730	14,2
Sc. éco. et sociales	67	67	1 724	885	13,2	159	67	7,6
Allemand	106	125	640	466	3,7	266	125	26,8
Anglais	942	1 086	5 389	3 984	3,7	2 604	1 086	27,3
Arabe	5	5	260	122	24,4	14	5	4,1
Chinois	12	12	135	89	7,4	28	12	13,5
Espagnol	365	425	3 534	2 702	6,4	1 046	425	15,7
Hébreu	0	1	11	9	9,0	2	0	0,0
Italien	56	61	853	574	9,4	158	61	10,6
Portugais	2	0						
Russe	2	0						
Mathématiques	806	952	5 388	3 971	4,2	2 106	952	24,0
Physique & chimie	491	610	3 966	2 816	4,6	1 374	610	21,7
Sc. de la vie et de la terre	307	370	4 118	3 103	8,4	932	370	11,9
Ed. musicale & chant choral	90	90	743	595	6,6	225	90	15,1
Arts plastiques	130	130	2 507	1 801	13,9	283	130	7,2
Documentation	135	180	2 736	1 614	9,0	387	180	11,2
Basque	1	1	4	4	4,0	3	1	25,0
Breton	2	2	14	10	5,0	4	2	20,0
Catalan	1	1	13	2	2,0	2	1	50,0
Occitan - langue d'Oc	4	4	25	15	3,8	10	4	26,7
Créole	4	4	70	39	9,8	11	4	10,3
Langue corse	3	3	28	21	7,0	7	3	14,3
Tahitien - français	1	1	29	22	22,0	3	1	4,5
TOTAL	5 062	6 040	46 021	33 001	5,5	13 878	6 039	18,3
CPE externe	200	200	12 114	6 553	32,8	497	200	3,1
CO-Psy externe	50	50	1 637	584	11,7	125	50	8,6

CAPET EXTERNE	Postes 2008	RAPPEL SESSION 2007						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Sciences et techn. médico-sociales	22	22	528	189	8,6	56	22	11,6
Biotechnologie – biochimie, génie bio.	24	28	740	291	10,4	73	28	9,6
Technologie	106	132	1 509	749	5,7	279	132	17,6
Économie et gestion – administrative	40	45	1 377	513	11,4	113	45	8,8
– commerciale	44	49	1 508	560	11,4	124	49	8,8
Hôtellerie-tourisme : – tourisme	6	0						
TOTAL CAPET	242	276	5 662	2 302	8,3	645	276	12,0

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2008	RAPPEL SESSION 2007						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Lettres modernes	8	10	186	77	7,7	17	10	13,0
Histoire-géographie	0	10	150	49	4,9	17	9	18,4
Anglais	13	14	252	147	10,5	28	14	9,5
Espagnol	9	10	114	74	7,4	27	10	13,5
Mathématiques	22	25	189	81	3,2	30	11	13,6
Physique Chimie	16	18	129	64	3,6	38	18	28,1
Documentation	15	20	313	165	8,3	39	18	10,9
TOTAL	83	107	1 333	657	6,1	196	90	13,7